Quel apport des fonctions communicatives en lexicographie ? Le cas de la conjonction *mais*

par

Frédéric Torterat

1. Questions d'ensemble

Au-delà de sa résistance aux classements, la conjonction *mais* pose d'évidentes difficultés à partir du moment où l'on intègre la description générale de ses emplois dans ce qu'il convient d'appeler les *événements d'énonciation* (Fenoglio 1997) ou *communicatifs* (Bouchard 1991, 2001; cf. Atienza, Berard et de Carlo 1995, Mosegaard Hansen 1998). L'inventaire que cela implique se révèle d'autant plus problématique que, d'une manière générale, on attribue un certain nombre de valeurs à *mais* (à moins d'en voir plusieurs, distincts les uns des autres), sans dégager pour autant leurs véritables points communs. Or, à partir du moment où le rédacteur d'articles de dictionnaire inscrit son approche dans une démarche de désignation de ces valeurs, il se voit confronté à deux questions d'ensemble, qui apparaissent comme des préliminaires incontournables.

La première est bien entendu celle du regroupement des acceptions principales, qui soulève au second plan la question de savoir combien il convient de dénombrer de *mais*. Si rien ne nous a échappé, il en est apparu deux (Lakoff 1971, Anscombre et Ducrot 1977, Plantin 1978), trois (Blumenthal 1980, Ducrot *et alii* 1980), voire quatre (Rabatel 1999), à travers des classements par ailleurs discutables (Van de Voorde 1992, Vlemings 1996, Badiou-Monferran 2000). Cette dispersion provoque entre autres un certain flottement terminologique, lequel, une fois combiné avec le rejet de certains emplois de *mais* dans des cas d'exception, complique bien entendu l'inventaire des emplois répertoriés. Partant de là, que faire au juste de ce *marqueur de reformulation* (Gülich et Kotschi 1983), *marqueur de rupture* (Andrews 1989), *connecteur* (Ponchon 1990, Rubattel 1991) par mo-

ments contre argumentatif (Martel 1993), ou bien de cet opérateur (Luscher 1988-1989, Culioli 1990, Landre et Friemel 1998) tantôt employé comme objection nominalisée, tantôt comme coordonnant, tantôt comme le marqueur quasi-onomatopéique d'une réaction dans l'oral spontané (Auchlin 1981, Anscombre 1985, Olivier 1986) ? Parmi les valeurs qu'on lui reconnaît, où placer les constructions éventuellement marquées, comme les réduplications et les formules interpellatives, et convient-il de ménager une rubrique sur de possibles cas particuliers — d'ailleurs, d'après quelle norme ? C'est ainsi qu'en parcourant certaines contributions sur mais, on apprend que celui-ci fait office de reformulatif, de correctif, de concessif, de restrictif, de suspensif, et le tri déjà compliqué du lexicographe devient un vrai casse-tête¹.

La seconde question concerne plus particulièrement l'éventualité d'emplois locutionnels (comme *ah mais !, non mais !* ou *eh mais !*), dont certains demeurent très analogues à d'autres qui, non locutionnels, n'indiquent nullement la présence d'une collocation. En outre, le fait d'affirmer qu'il s'agit bien de locutions véritables procède d'une initiative encore une fois normative, autrement dit d'un jugement qui s'attache non plus à des tournures spécifiques, mais à des récurrences confirmées. Or, l'approche dictionnairique ne peut évidemment pas se permettre de les marginaliser, ni d'oublier ces faits de composition paradigmatique (Buridant 1989, Boltamski 1995, Paillard 1997).

Quoi qu'il en soit, *mais* est décidément à ce point caméléonesque et pluriel qu'on en viendrait à croire que les linguistes, à mesure que leur recherche s'affine (ou au contraire), s'ingénient à contredire les classements précédemment formalisés autour d'une version unifiée à discuter. Or, s'il serait malséant de leur reprocher de ne pas l'admettre, avouons que la charge du tri ne s'en révèle que plus ardue, surtout quand il devient pressant d'envisager une désignation appropriée. Le principal défi consiste donc dans une conciliation entre des intitulés dispersés, tout à fait fondés, mais qui, une fois rassemblés, ont toutes les peines du monde à se combiner lisiblement malgré l'intelligence de certaines classifications.

2.Les exemples du *TLF* et du *Robert*

A titre d'exemplification, voici le classement général des acceptions de *mais* dans le *TLF*, que nous avons résumé ci-après :

I. – [Mais coordonne des termes ; précédé d'une proposition comportant une négation explicite qui porte sur un élément ayant la même catégorie syntaxique (ou à défaut la même fonction sémantique) que celui qui suit mais. En employant mais le locuteur refuse ce qui s'est dit dans la proposition précédant mais et le remplace par ce qui suit]

- A. [*Mais* est employé pour rectifier une prédication réellement exprimée]
- B.– [*Mais* est employé pour rectifier une prédication que l'on ne fait qu'envisager]
- II. [Mais s'emploie en tête d'un énoncé en réaction à une situation dont le locuteur refuse telle ou telle conséquence ou telle ou telle conclusion qu'on pourrait en tirer]
 - A. [Coordonnant des énoncés]
 - B.– [L'énoncé introduit par *mais* est mis en relation avec la situation extra-linguistique et non avec un énoncé qui le précède]

III. – Emploi substantivé Objection

Comme on le note à première vue, le classement dégagé par l'auteur de l'article recourt à une taxinomie qui procède d'une méthodologie généralisée au cours des années 1980, laquelle se préoccupe de la manière dont l'énonciateur argumente, et notamment coordonne pour argumenter (d'après le titre d'un article d'Ibrahim, 1978), par l'intermédiaire de coordonnants bien sûr, mais aussi d'autres marqueurs d'opération(s) envisagés dans l'action (Culioli 1990, pp. 128-130; Fall, Léard et Siblot 1996). Or, le fait d'inclure à propos cette action (cette praxis) dans la classification dictionnairique dénonce une certaine pragmatique de l'approche, dans le champ de quoi seront pris en compte le linguistique et l'extra-linguistique, l'énoncé et la situation, l'attitude et l'énonciation. Ainsi lisons-nous, dans l'article du TLF, que le locuteur « reprend l'énoncé de l'interlocuteur », « enchaîne directement » sur lui, « récuse la vérité de ce qu'a dit l'interlocuteur », « exprime son désaccord », « manifeste son refus de l'attitude de l'interlocuteur » ou lui « demande de (la lui) justifier » par exemple. De même, tantôt il sera question de l'énoncé, tantôt de la parole du locuteur, lequel est susceptible d'être, à l'occasion, le narrateur (lui-même?). Toutes ces remarques descriptives, dont certaines sont énumérées à l'appui de « particularités » variées, et au milieu desquelles interviennent des sousclassements formels (ainsi l'énoncé est-il de forme interrogative, de forme exclamative, impérative ou assertive), regroupent des exemples en synchronie de manière à les inscrire dans un champ argumentativopragmatique des acceptions de la classe II, laquelle tranche, à vrai dire, avec celle de I (qui reporte au cotexte explicitement négatif), et celle de III (qui concerne un emploi visiblement substantivé du marqueur comme « objection » – dans laquelle Antoine 1962 (p. 315) a vu un véritable motphrase (cf. Torterat 2003)).

Culioli, en 1990, posera d'ailleurs la question dans une problématique de *domaine*, et dans des termes qui ne sont pas sans faire écho à ceux de Guillaume, dont il critique entre autres, sans le nommer, les appellations un peu bancales comme celle des *effets de sens*:

Dans un colloque qui porte sur des marqueurs plurivoques comme *donc, mais, alors, si, déjà, etc.*, la question se pose avec une acuité accrue : peut-on donner de ces marqueurs une représentation qui, reconstruisant les opérations en jeu, permette de rendre compte de leur complexité sémantique en relation avec leurs propriétés distributionnelles ? [...] L'analyse d'un marqueur (entendu non pas au sens d'étiquette, mais de *marqueur d'opération* ou éventuellement de *polyopération*) doit aboutir à une représentation formelle ayant des caractéristiques stables et contrôlables. A partir de cette représentation formelle, qu(' il) appelle *forme schématique*, se constituent des formes supplémentaires qui sont, en fait, des déformations de la forme de base. Cullioli, 1990, p. 115)

Et que dire de *mais* dans cette vue, si ce n'est qu'en tant que polyopérateur, il procède d'une jonction coordinative elle aussi intra, inter et extrasegmentale, ou *entre termes*, *membres de phrases* ou *phrases*, voire une phrase et une absence de matériau avant-textuel? A l'intérieur ou à l'extérieur du récit, ou dans un cadre plus particulièrement dialogique, il apparaît dans des contextes de genres variés, mais aussi dans des cotextes plus ou moins dénégatifs à l'avant comme à l'après, où il est plus ou moins adversatif. A ce titre, on pourra décrire cent configurations argumentatives possibles, et même les distribuer dans des tournures phrastiques distinctes, l'ensemble ne tardera pas de brouiller quelque peu les véritables invariants du marqueur – quand bien même on dresserait un inventaire, toujours incomplet, de ses emplois.

Si, contrairement au *Robert*, le *TLF* ne confond heureusement pas le *mais* « *de classe III* » avec le forclusif de négation, ce dernier emploie, dans le cadre de son classement en trois acceptions principales, un sous-classement qui n'en demeure pas moins dispersé, si ce n'est, par moments, passablement contradictoire. Outre le *mais* de I, en construction intersegmentale avec un cotexte de gauche explicitement négatif, et celui de III, qui représente l'*emploi substantivé* du marqueur, celui de II regroupe tous les autres possibles, et suivant plusieurs axes. A ce sujet, considérons les exemples suivants, distribués respectivement dans les trois classes :

Il ne venait pas lui demander de l'argent, mais justice pour ses administrés.

– Moi je ne pourrai pas. Je n'aurai pas la force, répéta Kate cependant. – Mais si, mais si.

- Jamais de la vie. On vous laissera pas partir. Ca se peut pas. - Mais... - Y a pas d' mais, que je réponds pendant qu'elle boucle la lourde.

Irréfutablement, le dernier emploi de *mais* tranche catégoriquement avec les deux autres en ce que le monosyllabe fait l'objet d'une nominalisation déterminée, mais ce qui distingue les deux autres emplois inventoriés tient moins à la présence d'une négation explicite au cotexte de gauche, voire de l'enchaînement des répliques, que du fait que l'opération « argumentative » concernée consiste, dans le premier passage, à *rectifier (un terme)*, et, dans le suivant, à *récuser (un dire)*. Toutefois, on remarquera la brillante analogie des emplois de *mais* répertoriés dans I, ainsi que ce qui regroupe effectivement les deux passages repris dans III, qui se correspondent sans difficulté. C'est donc sur les emplois de II, et notamment sur leur intitulé d'ensemble que nous voudrions revenir ici.

Ceux-ci, en résumé, sont liés par le fait que mais s'emploie en tête d'un énoncé en réaction à une situation dont le locuteur refuse telle ou telle conséquence ou telle ou telle conclusion qu'on pourrait en tirer. Dans cette fonction, mais coordonnera donc des énoncés, ou mettra en relation l'énoncé qu'il introduit avec la situation extra-linguistique (et non avec l'énoncé qui le précède, pour peu qu'il y en ait un). Le locuteur pouvant être le narrateur, le terme d'énonciateur aurait sans doute été plus judicieux, mais ce n'est pas là, à notre sens, ce qui constitue la principale contradiction du regroupement effectué, ni de son intitulation.

Concernant l'intitulation elle-même, nous lisons que l'ensemble des emplois relevés de *mais* apparaissent donc *en réaction à une situation*, dont on suppute que cette réaction reporte au moins au contexte, ou pour le moins qu'elle n'est pas exclusivement reportée sur un cotexte plus restreint, verbalisé dans son entier. Or, que faire des exemples suivants :

Trois mille cinq cents drachmes pour une négresse! – Elle est fille de blanc. – *Mais* sa mère est noire.

L'avenir est plus obscur que jamais. Tout semble impossible à tout le monde. Il faudra bien cependant que ceci se dénoue. *Mais* quand et comment, qui le sait ?

C'est leur journal, comprenez-vous, dit Robert ; ils l'ont créé, ils tiennent à être les maîtres chez eux.
 C'est regrettable, dit Trarieux.
 Peut-être ; mais personne n'y peut rien.

On voit mal en quoi regrouper comme *situationnels* des emplois interpropositionnels de *mais* comme ceux cités ci-dessus. Dans le premier exemple, *mais*, explicitement coordonnant (comme dans les autres cas), coordonne deux SV assertifs contradictoires, dans le deuxième de même, avec une

assertion et une question elliptique, et, dans le dernier, un opérateur miconfirmatif, précédé de l'assertion qu'il confirme donc en partie, et une assertion. Quoi qu'il en soit, dans chacun des cas répertoriés, il s'agit bien de réagir, mais tout en reportant à des énoncés formulés à une dimension cotextuelle, et non pas strictement à une situation. Cela dit, et sans revenir sur tous les exemples du *TLF*, disons que la deuxième sous-partie de II, quant à elle, ne contredit plus l'intitulation d'ensemble, quand elle indique que l'énoncé introduit par mais est mis en relation avec la situation extralinguistique et non avec un énoncé qui le précède. Ci-après deux exemples :

J'ai dit à maman que je venais chez vous... Elle m'a chargée de vous exprimer tous ses bons souvenirs!... Alors, n'est-ce pas...? *Mais* qu'est-ce que vous regardez comme ça?

Madame de Céran (à part) en les voyant : Hein ? Avec la duchesse. *Mais* que se passe-t-il donc ?

On aura donc bien compris : sont distingués les *mais* employés pour marquer la jonction *entre énoncés* d'une part, et d'autre part *entre une situation* (*extra-linguistique*) et un énoncé, voire pour effectuer la transition entre une situation et la présence d'un énoncé en tant que tel (et notamment dans le récit).

L'inventaire du *TLF* nous prédispose en revanche à supposer une tension qui existe d'ailleurs en filigrane dans le classement établi par Bruxelles (Ducrot *et alii*, *op. cit.*): cette tension encore peu débattue mène le marqueur jusqu'à la nominalisation (alors que *et*, lui, devient difficilement interjectif, à moins de passer la main à un allomorphe (Torterat 2000)). Que *mais* intervienne en jonction avec de l'extralinguistique et/ou de l'extraverbal, outre toute portée argumentative, indique cette possibilité d'adversation marquée au-delà de tout cotexte alors verbalisé.

Plus sommaire apparaît, bien entendu, la version du *Grand Robert* (VI), qui distingue lui aussi trois grandes acceptions du monosyllabe, mais selon d'autres procédés de classification. En I, *mais* correspond à un *adverbe*, au sens de *plus*, mais aussi dans des cas où celui-ci « soulign(e), renforc(e) le mot qui vient d'être exprimé » (a), ou bien apparaît « dans une réponse, une conversation où l'on intervient vivement, comme si l'on voulait écarter une supposition inexacte » (b), dans des tournures du type :

- (a) Il m'est venu une sueur, *mais* une sueur! (J. Romains, *Hommes de bonne volonté*, XXI, XX, p. 170)
- (b) Mais voyons!

En II, mais constitue une conjonction « à valeur adversative plus ou moins marquée ». Dans ce sens, il marque une transition [...], introduit une idée contraire à celle qui a été exprimée, ou bien [...] une restriction, une addition, une précision indispensable, voire une objection, mais aussi, et nous reconnaissons là le mais de classe III du TLF, le monosyllabe correspondrait à un « nom masculin », comme ici :

Que signifie ce mais?

En III dans le *Grand Robert*, apparaît enfin un *mais* « avec une valeur exclamative dans certaines interjections », comme dans *Eh mais !*, *non mais !*, avec un terme d'*interjection* que nous sommes amené à corriger par celui de *locutions interjectives*.

Cette classification, assez curieuse en soi, mérite à notre sens plusieurs remarques. D'une part, concernant le mais « adverbe » forclusif (I), on voit mal pour quelles raisons ce mais au sens de plus, que le TLF traite à part, ne renverrait pas à une entrée distincte de l'ensemble qui suit, tandis que ceux cités ci-dessus seraient à reclasser suivant d'autres critères. Alors qu'effectivement, tous les autres emplois du monosyllabe, y compris ceux de III, ont un caractère adversatif plus ou moins marqué (et, notamment, plus ou moins explicite), il ne fait aucun doute que le mais forclusif de négation demeure très à l'écart des autres, et cela depuis les premiers textes d'oïl (Torterat 2002a *inter alii*). D'autre part, il est frappant de voir, à la fin des emplois de mais en tant que conjonction (II), l'existence d'un nom masculin. Que ce dernier fasse l'objet d'une éventuelle substantivation, cela se conçoit, mais qu'il y ait là une conjonction faisant office de substantif catégorisé comme tel, qu'est-ce à dire ? Enfin, valeurs « adversative » et « exclamative » permettent visiblement de distinguer les acceptions de II et III, alors que, selon toute vraisemblance, celles-ci sont susceptibles de se recouper à bien des moments, ce qui fait de III une « classe » dont la facticité pose un problème de poids.

Là aussi, l'approche strictement dictionnairique – qui plus est quand elle s'avère (assez mal) imitée –, de par son caractère énumératif et les recoupements qu'on y notera, demeure en partie expéditive, notamment sur le plan des fonctions communicatives. Mais on ne peut reprocher au *TLF* d'inscrire quant à lui son inventaire dans un *continuum* non démenti (mis à part, peut-être, par quelques autres), d'autant que, de l'aveu très bien formulé de Victorri :

[...] il vaut mieux comprendre (l'article de dictionnaire) comme une tentative d'explorer un espace sémantique dans lequel se déploient les différentes significations (d'un) terme. Les emplois répertoriés apparaissent alors comme

des emplois typiques, et les définitions de la signification du mot dans chacun de ces emplois peuvent être appelées les valeurs typiques de ce mot. Ce sont des zones privilégiées de l'espace sémantique, qui permettent non seulement de caractériser une signification précise du terme, mais aussi de donner une idée, par le réseau qu'ils forment, de l'ensemble de ses acceptions possibles. (Victorri, 1992, pp. 187-188)

Le réseau d'acceptions de *mais* est à ce point extensible qu'il conforte ordinairement l'hypothèse de plusieurs homonymes, et le problème consistant dans la délimitation et la classification de ces mêmes acceptions, que nous priverions-nous, dans ces termes, de conforter les termes de *cotexte* d'un côté, et de *contexte* de l'autre ? Même si, bien évidemment, il est exclu de considérer les notions de *situation* et de *contexte* comme synonymiques, il s'agit bien d'envisager la jonction ou la transition marquée par *mais* sur l'axe de l'énoncé et du non-énoncé, du linguistique et de l'*extra*-linguistique, qu'ont récemment redéfinis Lacheret-Dujour et Beaugendre 1999 (pp. 59 *sqq*, cf. Guimier *et alii* 1997). De plus, comme le déclare Kleiber concernant notamment l'oral,

La modification et / ou la constitution du contexte situationnel méritent par contre toute notre attention. Voici pourquoi. Le co-texte est sensible à l'unité et change donc avec l'unité. Si, sur la chaîne discursive l'on passe d'un maillon à un autre, le co-texte change en même temps : [...] l'unité X qui a un cotexte W est, pour l'unité Y qui la suit et qui est un élément de ce co-texte W, elle-même un élément du co-texte Z de cette unité Y. L'environnement extralinguistique ne se modifie pas ainsi avec le déroulement discursif : il est principalement celui de l'énonciation ou du texte tout entier et non celui d'une unité analysée. (Kleiber 1998, p. 128)

En contrepartie, Badiou-Monferran (*op. cit.*), qui expose quelques emplois de *mais* (pp. 431-490, notamment pp. 442-446, 448-450, 455-457 et 470), en fait un « instrument privilégié de la polyphonie » (p. 433), comme en témoigne le passage du *dire* au *dit*, et cette liaison qu'elle établit entre les « voix » des coénonciateurs (cf. l'étude psycholinguistique de Badaf 1988 et les approches plus anciennes de Coste 1971, Cadiot et Chevalier 1979, Emirkanian 1979 et Bègue 1979). *Mais*, « opérateur d'incompatibilité ou d'inversion » (p. 460), sert à tout faire (p. 464), et d'autre part, « même à l'intérieur d'un paragraphe, le connecteur peut jouer le rôle de tremplin. Mieux encore, il vise parfois à retoucher le dire comme à réactiver l'attention de l'interlocuteur, réel ou fictif » (p. 469). Apparaît donc une fonction communicative un peu à l'écart des précédentes, laquelle, diluée dans le cours de l'exemplification du *TLF*, mérite à notre avis de faire l'objet d'une

distinction non plus en marge, mais bien à l'intérieur de la classification disposée. Voyons ci-dessous :

– Ah! nous sommes un grand peuple. – *Mais* oui, dit Aurelle, ému; vous êtes un grand peuple.

M. Brun, perplexe: Le moteur me paraît bien petit.

Panisse: *Mais* c'est bien ce qu'on vous a dit : ce n'est pas un canot à moteur : c'est un bateau à voiles avec un moteur auxiliaire.

Le *TLF* indique, pour le premier exemple, que « l'énoncé du locuteur reprend celui de l'interlocuteur », et que, pour le suivant, « le locuteur enchaîne sur l'énoncé de l'interlocuteur ». Rien n'est plus vrai du reste, mais le locuteur n'*enchaîne*-t-il pas *sur l'énoncé de son interlocuteur* dans les deux cas ? D'autre part, concernant la première citation, la réduplication de l'énoncé interlocutoire, si l'on peut dire, s'applique-t-il à *mais* particulièrement ? Ce qui lie les passages cités, en revanche, relève d'une autre dimension : regroupées au même emplacement de l'article, ces occurrences de la conjonction illustrent un même emploi, celui où l'énonciateur sollicite l'adversation exprimée dans *mais* non pas à des fins dénégatives, mais au contraire confirmatives.

L'adversation marquée, enchaînant donc sur du verbal ou sur du nonverbal, du linguistique et/ou de l'extralinguistique, s'applique de manière principale soit au cotexte en particulier, soit plus extensivement au contexte, dans quoi nous verrons une classification liminaire qu'il s'agit sans doute d'étendre à d'autres conjonctions, d'autant que, d'autre part, une telle organisation rédactionnelle n'est pas ouvertement en contradiction avec les classements antérieurs. Au reste, portant sur le dit ou sur le dire, pour reprendre la terminologie notionnelle de Ducrot, elle n'en dégage pas moins cette tension de mais vers des emplois moins conjonctifs. Partant de là, il devient plus facile de rendre compte de valeurs plus marginales, comme celle révélée par Daussaint-Doneux 2000, qui montre combien il est problématique de conclure sur « la présence de mais particuliers dans la mesure où ils n'enchaîn(ent) pas sur la réplique précédente ou coordonn(ent) des éléments entre lesquels aucun lien logique ne semble pouvoir s'établir » (p. 101). Celle-ci nous rapporte qu'au-delà du mais romanesque dégagé par Maingueneau, « un usage de mais mérite qu'on s'y arrête:

[...] il reste là à la regarder rire, mais rire, rire [...] (M. Duras, Yeux bleus Cheveux noirs, p. 69).

Du *dire* au *dit* (pp. 106 *sqq*), l'auteur nous indique à cette occasion que « les *mais* spécifiques au dialogue romanesque ne dérogent pas non plus au schéma explicatif général de Ducrot, mais signalent tous deux une voix. Le premier est un indice de l'indirect libre et donc de la voix des personnages, le deuxième est la manifestation de la présence du narrateur » (p. 117). Or, de telles remarques n'ont rien d'incompatible avec le groupement des acceptions que nous avons énumérées dans les pages précédentes, lesquelles se rattachent dans l'ensemble à des emplois non locutionnels de la conjonction *mais*.

3. La question des emplois locutionnels de mais

Au même titre qu'un lexème composé refuse l'insertion ou l'inversion, la collocation n'admettra généralement pas l'insertion, l'inversion et la passivation. Mais nous disons *généralement*, car cette norme posée, qui concerne surtout le français qui nous est contemporain, n'a pas toujours été si contraignante (Léon et Mazière 1996). Quoi qu'il en soit, la récurrence de certains emplois locutionnels de *mais* a pu faire apparaître de véritables locutions interjectives. Celles-ci dénoncent sans doute une désémantisation partielle du premier morphème, en cours de collocation. Les cas de lexicalisation véritable, quant à eux, demeurent exceptionnels, quoiqu'il semble bien que cela soit le cas pour *et mais* (avec des graphies moins conservatrices *eh mais*, voire, régionalement, *émé*), à l'occasion duquel nous reprendrons l'extrait suivant²:

Monique – ben oui (20) j'avais une : : (20) une ancienne collègue de / la môme elle était mythomane mais il paraît qu'les enfants sont presque tous c'est normal chez les enfants.

Brigitte – Voilà ça fait partie du jeu § °je pense° et d'l'éli / d'l'illusion § Monique – § oui oui (60) § et mais elle en grandissant c'était resté puis tu vois elle a trente (ans...).

Ce que réfute *Monique*, dans sa deuxième réplique, c'est une objection généralisante et dédramatisante de son interlocutrice, qui ne paraît pas prendre en compte le problème exposé dans toute son envergure. Pour l'énonciatrice concernée, donc, il s'agira d'en faire un objet d'inquiétude et d'exception. L'idée d'une discontinuité se fonde ainsi sur une rupture effective marquée par la conjonction, elle-même en position de coordination diminuée, tant la locution forme « bloc ». Au demeurant, ce type de formulation apparaît bien en diachronie, exclusivement dans la question réfutative, et d'ordinaire dans les conditions d'une reprise (pro)nominale allocentrée :

Qui, et d'où est l'ouvrier ? Du Mans. Son nom ? le Comte. Et mais toi qui es-tu ? Le tems qui tout surmonte.

(P. de Ronsard, Epigrammes, 16)

Lisette – M'as-tu de pied en cap assez considérée ?

Hé mais, c'est toi Lucas !

Bertrand – Vous me reconnaissez ?

(A. de Musset, « Louison », II, Contes)³

Le commentaire de Littré, sur ce que nous pourrions appeler un syntagme interjectif à valeur pour le moins interpellative, renvoie à une collocation qu'il indique comme exprimant notamment « l'hésitation, la suspension ». Le lexicographe cite pour illustration l'exemple ci-après :

Que dit-elle ? une affaire, où je suis intéressée !... eh ! mais à ceci je ne puis rien comprendre. (Collin d'Harleville)

Concernant donc la co-présence des deux lexies, le rôle de marqueur dénégatif sera plus attribué à *mais* lui-même qu'à l'interjection qui le précède. C'est à ce sujet d'ailleurs que Fauré 1997 (p. 135), citant la première locution, juge en effet que *mais* est « plus exclamatif », en général, que le morphème précédent. A ce sujet, l'allomorphie de *hé / eh* et de *et* répond bien à un réflexe de normalisation catégorielle, mais avec un graphème *h* qu'on imagine bien mal accolé à *mais*. Quoi qu'il en soit, la substituabilité de *eh / et* et de *ah* d'une part dans certains contextes, et d'autre part l'impossibilité d'inversion et d'insertion certifient en bonne partie la co-présence de *et* et de *mais* comme locutionnelle, laquelle est par ailleurs suffisamment établie dans l'usage courant pour qu'on envisage à son propos une collocation. Or, celle-ci se distingue assez singulièrement de *ah mais*, sa concurrente paronymique, en ceci qu'elle ne contient pas toutes les caractéristiques de l'interjection *ah*, dont la valeur continuative est beaucoup plus discutable⁴.

La locution *ah mais* (!), en effet, dont les récurrences à l'emploi indiquent de la même manière une collocation, est généralement employée en autodétermination comme une interjection dénégative, fermement polémique, dans laquelle *mais* procède d'une jonction certes implicite, mais véritable. Nous le voyons ici par exemple :

Iean

Je me sentais mal à l'aise dans mes vêtements, maintenant mon pyjama aussi me gêne!

(Il entrouvre et referme la veste de son pyjama)

Bérenger

Ah! mais, qu'est-ce qu'elle a votre peau? (*Rhinocéros*, II, 2)

Le groupe ah (!) mais, en fonctionnant comme locution interjective, et tout en exprimant, effectivement, une « rupture sans enchaînement » (Culioli 1998, p. 119), constitue un synthème dont les graphies s'avèrent plus ou moins déterminantes, et quoi qu'il en soit corollaires à sa compréhension. Ah mais (!), avec un marquage exclamatif en finale, servira donc à exprimer une objection à un dit, ou un à-dire supposé, ou encore à une action précédente ou concomitante, et ce qui sera prédiqué ensuite aura pour rôle illocutoire de justifier, en l'argumentant ou en l'amplifiant par exemple, la contestation ainsi exprimée par le locuteur concerné. Dans ah (!) mais, l'interjection ah (!) se dissocie de mais, dont la fonction de jonction est directement avancée vers un à-dire, une assertion ou une question (exceptionnellement une injonction), laquelle explicite en somme la présence de l'interjection précédente. Le locuteur ne marque pas son refus de ce qui a été dit ou fait, mais son refus de l'admettre ainsi sans restriction ni modification. La notion d'univers locutorial, à ce titre, représente une opportunité. Car il y a choc en effet, et le terme qu'emploie en général la praxématique est la perturbation. On imagine d'ailleurs combien Bérenger, ici, est perturbé par ce qu'il a devant les yeux, à la vue de la peau pachidermique de son confrère Jean – dont la métamorphose se concrétise instantanément.

D'autres locutions enfin, explicitées en partie par Culioli 1998, en partie par Olivier et Fauré (voir *CP* cité en note), demeurent envisageables, mais, à l'exception de *non mais* (alors) et de la construction bi-tensive *non seulement / mais encore* analysée dernièrement par Combettes 1998 (p. 45 sqq), ne bénéficient pas d'un usage récurrent, et, en cela, n'ont pas vraiment de fixité.

4. Peut-on sortir des classifications redondantes?

Même si les répliques qui suivent ne reprennent aucunement la classification du *TLF*, venons-en à présent aux passages ci-après :

- A Je l'ai vu. Pas lui, *mais* Pierre.
- B − J'ai vu Pierre, *mais* il ne m'a rien dit.
- C Il ne m'a rien dit, *mais* rien!
- D Tu n'aurais pas vu Pierre ?
 - Mais...
- E − Tu n'aurais pas vu Pierre ?
 - Mais
- F J'ai vu Pierre, et... mais tu vas arrêter de hoqueter comme ça ?
- G Tu n'aurais pas vu Pierre ? Il vient à la fête, n'est-ce pas ?
 - Il y a un mais.

H - Pierre va bien à la fête, *mais*...- Il n'y a pas de *mais* qui tienne.

Les emplois ici exposés de mais présentent tous une distinction, comme on s'en doute, de premier ordre. Dans l'exemple A, la conjonction coordonne explicitement deux segments dont celui qui appartient au cotexte de gauche (SPRO)⁵ est négativé, en contrepartie duquel le segment subséquent (N) apporte une rectification. Dans B, ce sont deux segments (SV) analogues qui sont coordonnés, alors que dans C, on reconnaîtra la construction intersegmentale p J p elliptique, avec pour mais – p elliptique une fonction d'enchérissement, et, si l'on veut, une valeur intensive, là où l'exemple D, quant à lui, présente un mais dont la fonction (dans l'action de dire) est de suspendre l'énoncé subséquent, pour peu qu'il y en ait un qui soit envisagé. Dans E en revanche, mais devient interjectif, et permet davantage de faire la jonction-transition entre ce qui vient de se dire (et donc de se faire), et l'objection que son emploi lui-même formule. D'une manière assez analogue, celui de F rompt le dire en accomplissement afin de marquer une objection sur une donnée situationnelle, ici-même extralinguistique (une mimique ou un chuintement, paralinguistiques, pourraient s'y placer). Et ce n'est qu'en G et en H, toutefois, qu'on peut envisager éventuellement une nominalisation du marqueur, laquelle ne renvoie pas automatiquement à une objection, mais plutôt à un emploi autonymique du terme.

Bien que d'autres emplois pourraient être ainsi relevés, nous noterons que les fonctions (méta)communicatives prises en charge par le marqueur sont tout à fait éclatées, et ne sont pas à mettre sur un même plan, d'autant que mais, à leur occasion, opère à des dimensions elles aussi très variées. Celles-ci permettent d'envisager une coordination effective, sous-entendue ou non, dans tous les cas, à l'exception de G et de H. Dans ces termes, la jonction est explicite (ou assez explicite) en A, B et C, alors qu'elle est implicitée en D du fait de l'absence de segment subséquent, en E du fait qu'outre cela, ce même segment n'est pas mis en suspension, et en F, du fait que le segment subséquent n'est effectivement pas à mettre en relation avec un syntagme qui précède, mais une donnée du contexte extraverbal. Si donc plusieurs classements d'acceptions se sont suivis, alors que la question principale des années 1990 se résume dans le fait de déterminer combien de mais existent, et, partant de là, combien d'entrées dictionnairiques il conviendrait de ménager, rappelons qu'Antoine, à son heure, a déjà eu l'occasion de déblayer ce terrain de type argumentativo-pragmatique. Indiquant que le marqueur concerné est facilement répété « en tête d'une phrase exclamative » (p. 1144), l'auteur admet que « l'opposition

[...] peut l'affaiblir jusqu'à s'eclipser derrière une véritable fonction transitive [...]. La transition, au lieu d'aller vers l'avant, peut être, pour une part, rétrospective » (p. 1145). C'est de là que, par la suite, Antoine dégage plusieurs valeurs de *mais*, lesquelles correspondent davantage à des emplois récurrents, comme le *mais de renchérissement* (pp. 1145-1146), celui en tête de questions ou de phrases exclamatives (pp. 1146-1149), et, « autant adversatif que correctif » (p. 1148), celui qui mène à des emplois *exclamatifs* plus ou moins *absolus* (p. 1149), du type *Mais c'est lui !*. A ce titre, Antoine prend bien en note l'ancrage situationnel de ces types d'emplois, qu'il résume, autour d'un « point commun », dans une typologie tripartite qui l'amène à traiter, conformément à sa démarche générale d'exemplification démonstrative, les locutions dans lesquelles *mais* s'intègre (pp. 1151-1157).

Quelque démarche que nous exposions au sujet de ces classifications éparpillées, nous ne tardons pas à dépasser cette problématique de polysémie (évidente) et d'homonymie (réduite), quand bien même la conjonction *mais* aurait repris à sa charge une grande part des emplois d'autres opérateurs (*quoique* lui en ayant repris quelques uns).

Comme le dit justement Moignet, la difficulté de *mais* tiendrait notamment au fait qu'il « sert indifféremment dans les deux plans du dire et du dit » (p. 245). Effectivement paraphrasable par *plutôt*, *d'autre part*, *au contraire*, *etc.*, et cela depuis *Saint Alexis*, l'opérateur en question est pour ainsi dire *à part*. Le linguiste, d'ailleurs, s'explique à ce sujet dans les termes suivants:

(*Mais*) a un statut intermédiaire entre celui des coordonnants proprement dits et celui des articulateurs logiques, du fait de l'idée d'*adversation*: l'adversation est une démarche fondamentale de la pensée commune, qui procède en contrastant, et son intervention est constante dans l'agencement du discours. (Moignet 1981, p. 245)

Au même titre que *or*, lequel a bien sûr un parcours assez distinct, *mais* marque le cotexte où il est intégré d'un mouvement argumentatif (très) visible. D'autre part, il n'est presque pas commutable avec zéro, surtout en tant que coordonnant entre termes. Par ailleurs *mais*, nominalisé, déterminé par un article indéfini ou un démonstratif quelconque, *substantivé* si l'on veut, n'est plus une conjonction de coordination à part entière. En revanche, comme nous l'avons vu, ce type d'emploi du monosyllabe ne correspond pas toujours à ce qui serait une objection :

Le monosyllabe mais est en général une conjonction de coordination. Il y a beaucoup de mais dans ce que tu dis.

- Mais...
- Il n'y a pas de mais!
- Mais!

Tout comme nous le ferions de n'importe quel autre terme, telle une onomatopée (Il y a un hic ; tout à l'heure, je lui ai dit un zut bien placé) ou par exemple une autre conjonction (J'ai employé ce et pour faire la transition), nous employons métalinguistiquement ou par connotation autonymique les termes concernés comme non conjonctifs, ou, à vrai dire, comme des termes nominalisés sur lesquels peut porter la prédication, pour reprendre à peu près Arrivé, Gadet et Galmiche 1986 (et notamment Ruppli op. cit., p. 276). Nous dirons donc qu'ils sont épilinguistiquement nominalisés, la notion de substantivation étant quant à elle, à notre sens, plus spécifique (comme la notion d'adjectivation, ou celle, moins facilement discernable, d'adverbialisation). A cette occasion, les termes en question bénéficient d'une détermination généralement masculinisée, et davantage singularisée que pluralisée, au sens de laquelle on convient la plupart du temps qu'il s'agit bien d'une substantivation, ce qui n'empêche pas, en revanche, la possibilité d'une adjectivation (Il est très mais aujourd'hui *), même si cela mérite évidemment d'être discuté. D'un autre côté, les deux derniers exemples démontrent quant à eux plus spécifiquement encore cette possibilité qu'a le morphème de marquer effectivement l'objection, et cela jusqu'à l'interjection en emploi absolu. Dans les textes, le recours à ce type d'emplois épilinguistiques, strictement autonymiques ou interjectifs, marque souvent un vœu d'oralisation de la tournure, voire du cotexte dans son ensemble, comme l'illustrent ce titre d'un article du Figaro des 16-17 février 2002 (de J. des Cars), et ce passage d'un article de L. Rosenzweig:

Tout s'est bien passé, mais...

Si l'on met à part C. P., en forme éblouissante de chef de guerre du « non », on ne voit qu'embarras, arrière-pensées, prémices de coups tordus. Le quinquennat on est pour, mais... Tout est dans le « mais »... (L. Rosenzweig, le *Monde* du 7 juin 2000, p. 36)

Marqueur textuel (généralement digressif), inter et intrasyntagmatique (par exemple comme reformulatif), *mais* intègre le cotexte avec une moindre propension à passer pour explétif, et s'inscrit dans une tension vers l'adverbialisation / nominalisation jusqu'à passer pour une interjection et même un *substantif*. Ainsi la jonction qu'il exerce est à ce point implicitée, par moments, qu'outre le fait qu'il ne se comporte plus grammaticalement

comme un coordonnant, il apparaît sporadiquement, d'autre part, en emploi absolu et/ou comme pro-phrase. Or, de telles possibilités de transition ne suffisent pas pour affirmer une réelle homonymie, qui n'est envisageable qu'avec le *mais* forclusif de négation dont la conjonction s'est dissociée dès ses premiers emplois en français, et que nous ne commenterons pas ici.

Concernant un dernier cas légèrement similaire, on connaît l'appellatif innovant de Garcia Negroni concernant un type d'emploi plus récent de *mais*, dit de *surréalisation*, comme ci-après :

Il est mais bête!

A ce propos et sur la notion elle-même, Carel 1999 (p. 134) maintient que « tous les emplois de *mais* de surréalisation signalent une certaine forme d' « opposition », et cela même lors des emplois surréalisants » (cf. Richard 1999). Parlant alors d'un *mais* qui procèderait d'une correction « à gauche » et d'une correction « à droite » (p. 135), Carel fait toutefois remarquer que « tous (c)es emplois de *mais* ne sont pas correctifs » (p. 144). Quoi qu'il en soit adversatifs et intensifs, ceux-ci dégagent une transition cotextuellement discernable dont les caractéristiques sont résumables ainsi :

- (a) généralement en position postverbale, *mais* s'intercale entre deux segments hétérogènes comme adventice explétif;
- (b) le marqueur est précédé d'une pause courte, laquelle est susceptible d'être rejetée ou reproduite après lui, et le segment qu'il introduit présente la plupart du temps un caractère exclamatif;
- (c) il s'agit d'une structure réduplicative sous-entendue, portant surtout sur une caractérisation ou une circonstanciation⁶;
- (d) celle-ci procède, dirons-nous, au moins par ostension, sinon par insistance, en vue d'anticiper une objection elle-même sous-entendue.

De tels emplois de *mais* existent profusément à l'oral, ce qu'il ne nous revient pas ici de décrire dans l'ensemble (le groupe de M. Bilger sur le français parlé, les *Cahiers de Praxématique* et les *CLF* devraient bientôt s'en charger, d'autant que des compléments existent déjà en termes de (quasi-)paraphrase). Toutefois, l'écrit boude encore ce type de tournure, ce qui explique sa textualisation minime. C'est pourquoi aucun dictionnaire n'en rend compte à part entière, bien que cela mérite d'être corrigé au plus tôt, car on pourrait considérer ce type d'emploi de *mais* comme une variable d'incidente (*il est (bête), mais ((ce qu'il est) bête !)*), qui n'a rien de contra-

dictoire avec les *classes* déjà arrêtées, et dont nous voudrions illustrer, dans les quelques pages qui suivent, le schéma continu.

5.Sur les plans cotextuel et contextuel : un *mais* adversatif dans tous les

A lire le *Robert*, *mais*, tout comme *et*, a pour premier emploi en tant que *conjonction* de « marqu(er) une transition, en tête de phrase », tout en indiquant, simultanément, « l'intention du locuteur de prendre un contact plus direct avec l'interlocuteur », comme dans le cas suivant :

Mais venons au sujet qui m'amène en ces lieux. (Molière, Femmes savantes, II, 2)

Même si l'illustration choisie correspond bien à la notion de *transition* employée dans le dictionnaire, le complément d'explication, à caractère plus *argumentativo-pragmatique*, nous paraît s'appliquer davantage à l'emploi de l'impératif verbal qu'à celui de la conjonction, ainsi qu'au sens général de l'injonction représentée, laquelle fait effectivement *diversion*. Le *TLF*, quant à lui, parle plus volontiers d'enchaînement, ce qui revient au même, quand tout autre intitulé disconviendrait visiblement. Or, l'exposé que l'ouvrage dresse de l'*historique* des emplois de *mais*, plus descriptif que jamais, et admettant ainsi la *conjonction* comme *adversative*, *restrictive*, *hypothétique* ou *concessive*, compte, parmi ses emplois en tant que *conjonction adversative*, un *mais* qui « marque une transition dans un récit », au sens de *et voici que*, avec pour illustrations des passages de *Saint Alexis* (p. 213) et du *Roland* (p. 1155).

Comme et, (a)lors, or et certains autres, mais permet donc depuis les premiers textes d'organiser le textuel et le paratextuel avec une intension adversative plus ou moins marquée, et d'autre part plus ou moins saisi(ssabl)e comme telle. Comme l'ont expliqué avec suffisamment de clarté Adam 1990 et Rabatel op. cit., mais procède d'une démarcation qui quelquefois l'apparente à un ponctuant textuel, alors qu'à d'autres moments, il ne semble avoir été employé par l'énonciateur qu'à des fins d'insistance sur le segment subséquent, ce qui fera éventuellement de lui un intensificateur. Nombre d'exemples corroborent cette hypothèse à vrai dire assez répandue aujourd'hui, et notamment des passages qui seraient tirés de chroniques ou d'articles journalistiques contemporains, comme les deux extraits suivants, parus tous deux dans Le Monde du mercredi 3 mai 2000, et portant curieusement sur le même événement :

Comme celle qui, lundi soir 1^{er} mai, après deux jours de diffusion et de rediffusion du petit chef-d'œuvre des « White House Productions », commençait à chatouiller les experts : « Mais est-ce bien présidentiel ? ». (S. Kauffmann) Ovation au président qui s'exclame : « You like me ! You really like me ! » (Vous m'aimez! mais vous m'aimez vraiment!), avant d'éclater d'un bon rire « made in Little Rock ». (L. Rosenzweig, « Le Roi fait le fou »)

L'intervention du discours direct, ponctuée par un *mais* de transition dans le premier exemple, implique une intensité similaire à celle de la réduplication du second, où il ne constitue pas toutefois un ponctuant textuel, mais un marqueur d'enchérissement. D'autre part, presque adventice dans le premier cas, *mais* procède d'une coordination intersegmentale plus explicite dans le second, et l'on voit combien les valeurs cotextuelles des deux emplois les rapprochent autant que leurs fonctions communicatives en situation les distinguent.

Dans d'autres circonstances, le locuteur, en employant *mais*, exprimera son désarroi ou son désappointement au moment où il s'efforcera de *nommer* quoi (qui) que ce soit, ou bien de rompre avec une absence de thématisation verbalisée dans l'interlocution (pour peu qu'il y en ait une), ce qui relève d'une autre fonction :

A ces mots ils se séparèrent; Consalve se trouva encore plus triste qu'il n'avait accoutumé de l'être, et il sentit que la cause de sa tristesse venait de l'affliction qu'il avait de ne pouvoir se faire entendre de cette inconnue. *Mais* qu'ai-je à lui dire, reprenait-il en lui-même, et que veux-je apprendre d'elle ? (Mme de Lafayette, *Zaïde*. Garnier, 1963, p. 46)⁷

De tels emplois de *mais* provoquent quelquefois une rupture assez nette avec *ce qui n'a pas été dit*, ou *correctement dit*, et participent ici et là d'un dispositif visant à éveiller l'attention du destinataire sur un événement par exemple, une question, ou une suggestion qui n'aurait pas été formulée (ou correctement formulée). Ceci explique que, dans la question, *mais* serve par moments à interpeller le destinataire de *ce qui va se dire* de manière à porter plus avant son écoute sur le thème ainsi pris en compte, avec une fonction déictique si l'on veut. Or, dans le cas cité ci-dessus par exemple, tiré de *Zaïde*, le marqueur n'est pas dépourvu de son acception de ponctuant paratextuel, en ce sens qu'il marque effectivement le présence d'un locuteur et à cette occasion d'un discours direct monologal, tout en marquant une thématisation égocentrée sur la personne qui intervient. Pour autant, cette fonction opérative de recentrage est tout à fait intelligible, et ce depuis au moins le moyen français, si bien qu'une fois cette opération accomplie, une réduplication du même contenu proposi-

tionnel, ou de ce contenu reformulé elliptiquement, provoquera éventuellement l'absence du marqueur. Pour citer une illustration contemporaine à l'appui, nous donnerons le cas d'un titre de gazette (celle de la *ratp*, semaine du 11 au 17 octobre 1999), qui, une fois imprimé en page de garde, est rappelé au verso. Or, ce qui constitue l'annonce du recto se présentant ainsi : Mais qu'arrive-t-il aux hommes ?, celle-ci est rappelée sans la conjonction au verso, fait qui demeure assez prévisible, et même bienvenu en un sens. En effet, on imagine que le destinataire ayant été interpellé par la couverture, le fait qu'il ait tourné la page dispense les rédacteurs de reproduire le titre en intégral, et notamment de reproduire son attractivité. Nous rejoindrons donc en partie l'analyse de Rabatel, qui relie la présence de mais à l'attribution d'une focalisation, en précisant toutefois que mais opère sur d'autres dimensions simultanément (d'où la notion de polyopération). Dans cette vue, à l'exception de ou, ni et car, trop restrictivement attachés à l'appareil cotextuel, les conjonctions de coordination et, or et mais font bien office de marques de cohésion textuelle et de ponctuants, ne fût-ce que dans leur propension première à marquer une coordination interphrastique sans aucune difficulté.

En emploi interjectif, *mais* demeure assez explicitement marqué, l'autodétermination supposée bénéficiant d'une recatégorisation spontanée qu'il serait difficile de ne pas envisager comme un emploi de *mais* non plus en tant que coordonnant, mais en tant qu'interjection, voire en tant que lexème nominalisé dans certains cas, comme nous l'avons déjà décrit. Concernant le *mais* caractérisable comme suspensif en revanche, on peut davantage envisager qu'il ne s'agit là que d'une variante prosodique des emplois les plus explicites de *mais* coordonnant, à l'occasion de quoi nous aurions tort de voir, dans cette autodétermination partielle (et tout comme pour le *et* du même type), une marque d'adverbialisation. D'autre part, la suspension qui s'exerce ne prend *mais* pour point d'appui que de manière très sporadique, celle-ci pouvant partir d'un syntagme nominal par exemple, voire du déterminant lui-même. Pour illustration, nous relèverons ce passage du *Théâtre de Chambre*:

Le disque

Ah! là là!... Ah! là là!... Ce qu'il est embêtant avec ses exemples!... Ce qu'il est embêtant avec ses exemples!... Ce qu'il est embêtant avec ses exemples... Ah! là là!...

Le Professeur, stupéfait et comme s'adressant au Phonographe Mais... mais... mais! Je n'ai pas dit ça, voyons!

```
Le disque, imperturbable

Mais... mais... mais! Je n'ai pas dit ça, voyons! Mais... mais...[...]

(J. Tardieu, « Ce que parler veut dire »)
```

A l'oral, *mais* à caractère suspensif, lequel est par moments suivi des marqueurs *bon* ou *euh* (qu'importe la graphie ici), a là aussi des fonctions très variées. D'évidence, il matérialise le plus généralement une hésitation sur la suite rhématique à prédiquer, mais il peut quelquefois suspendre l'*à-dire* afin de la céder à l'initiative de l'interlocuteur (dans ce sens, il aurait pour fonction métacommunicative, en somme, de *passer la main*). En revanche, et c'est en cela sans doute qu'il se distingue le plus du *et* de même acception, *mais* annonce davantage une digression, une correction ou une rupture dans l'énoncé qu'une réelle continuité du *dire*, d'autant qu'il peut servir, en certaines occasions, à contredire en tout ou partie ce qui vient d'être prédiqué.

Il est bien entendu hasardeux d'imposer la reconnaissance de tels emplois dans une démarche lexicographique. Or, rien ne nous empêche d'envisager certains d'entre eux comme vraisemblablement interjectifs ou suspensifs, d'autant que leur ponctuation bénéficiera de nombreux exemples non contemporains, et notamment ici :

```
Frontin – [...] Je t'aime; que lui faut-il de plus?
Lisette– Mais... je ne te hais pas.
Frontin – Allons, allons, tu me voles, il n'y a pas là ce qui m'est dû; fais-moi mon compte.
Lisette– Tu me plais. (Marivaux, La Méprise, II)
```

Savoir s'il y a *mise en scène* ou non dans ces quelques répliques de *La Méprise*, où l'atermoiement est de mise (Prandi 1991), va pour ainsi dire de soi. La locutrice *Lisette* emploie un *mais* suspensif d'un *dire* qu'elle euphémise d'abord, pour le reformuler ensuite. La conjonction marque une position adverse à l'un des termes de la réplique précédente, mais sert aussi à suspendre une formulation à venir, tout en indiquant le désir, en outre, d'interrompre le cours de l'entretien sur le sujet – et donc de rompre la continuité rhématique de la chaîne dialogale en cours. *Mais* pratique bien une jonction suspensive, marque d'une certaine discontinuité interlocutive, mais ne s'autodétermine pas. Et en toute circonstance, il demeure bien adversatif.

6. Conclusion sommaire

Gageons que cette contribution sera prise pour ce qu'elle représente à première vue, à savoir une suggestion. Apporter des compléments à *mais*,

en termes d'exemplification ou d'intitulation, reste un point à débattre. En revanche, tout le monde conviendra sans doute que la démarche lexicographique aurait quelque mérite à prendre davantage en compte les recherches plus ponctuelles (Noailly 1986, 2000; Mela, 1998), ou les approches modulaires qui, au-delà des linguistiques textuelles, vont dans le sens d'une véritable simplification (cf. Torterat 2002b).

Après tout, peut-être assistons-nous aujourd'hui à un certain tournant, lequel consisterait dans ce que l'usage des *petits mots* court moins vite que les commentaires qu'ils suscitent. Toute plaisanterie mise à part, avant que n'apparaisse quelque allongement de l'entrée dictionnairique, intermédiaire ou non, il conviendrait de réaménager l'ensemble : sans doute seraiton ainsi en mesure de fournir l'article en le raccourcissant d'abord, en simplifiant certaines rubriques, en employant des intitulations plus consensuelles qui auraient le mérite d'éliminer toute forme de « brouillard terminologique », pour reprendre l'expression de Lazard (p. 1999). En dire davantage en énumérant moins : voilà qui devrait satisfaire tout le monde – excepté l'imprimeur !

Frédéric Torterat Faculté de linguistique de Port-au-Prince ftorterat-daboville@wanadoo.fr

Notes

- 1. Et cela sans compter le problème du support d'exemplification : sa délimitation, sa segmentation, sa contemporanéité, et notamment ses dimensions plus généralement segmentale et suprasegmentale, mais aussi cotextuelle ou contextuelle.
- 2. Cité par Morel et Danon-Boileau 1998 (p. 49). Cf. Antoine (*op. cit.*, p. 325) et, concernant les locutions, Ruppli 1988 pp. 250-253).
- 3. Cité par Damourette et Pichon (1983 [1940], 6, p. 198). Cf. Olivier (op. cit., p. 113), qui parle de ce genre de combinaisons (d'interjections), avec notamment eh mais, non mais, ah mais.
- 4. Fauré et Olivier, dans les *Cahiers de Praxématique* 34 (2000), fournissent une bibliographie assez complète des études menées sur les vocalisations interjectives en français et par ailleurs. On s'y reportera éventuellement.
- 5. Eventuellement (SV elliptique)
- 6. On peut tout aussi bien imaginer une complémentation d'objet : J'en ai vu *mais* des tas !
- 7. Cf.: Elle ne dit rien d'autre, elle ne lui dit pas laissez-moi tranquille. Alors il a moins peur. Alors il lui dit qu'il croit rêver. Elle ne répond pas. Ce n'est pas la peine qu'elle réponde, que répondrait-elle ? Elle attend. Alors il lui demande: *mais* d'où venez-vous ? Elle dit qu'elle est la fille de l'institutrice de l'école des filles [...]. (M. Duras, *L'Amant*, Minuit, p. 43)

Bibliographie

Adam J.M. (1990): Eléments de linguistique textuelle. Pierre Mardaga éditeur, Liège.

Andrews B. (1989): Marqueurs de rupture du discours. *Le Français moderne* LVII, pp. 196-218.

Anscombre J.C. (1985): Onomatopées, Délocutivité et autres Blablas. *Revue Romane* 20-2, pp. 169-207.

Anscombre J.C., O. Ducrot (1977): Deux mais en français? Lingua 43, pp. 23-40.

Antoine G., 1962: La Coordination en français, I-II. d'Artrey, Paris.

Arrivé M., F. Gadet, M. Galmiche (1986): La Grammaire d'aujourd'hui. Flammarion, Paris.

Atienza J.L., E. Bérard, O. De Carlo (1995): Approches communicatives: une enquête sur l'état de la question. *Etudes de linguistique appliquée* 100, pp. 151-160.

Auchlin A. (1981): « Mais heu, pis bon, etc. ». Cahiers de linguistique française (CLF) 2, pp. 141-160.

Badaf G. (1988): Psycholinguistique de mais. Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain 14, 3-4, pp. 27-37.

Badiou-Monferran C. (2000): Les Conjonctions de coordination, ou « l'art de lier ses pensées » chez La Bruyère. Champion, Paris.

Bègue D. (1979) : Quelques aspects de la coordination en français. Thèse de III^e cycle, Paris VII.

Blumenthal P. (1980): La Syntaxe du message. Niemeyer, Max Verlag, Tübingen, (180), pp. 113-120.

Boltamski J.E. (1995): La Linguistique diachronique. Que Sais-je?, Paris.

Bouchard R. (1991): Repères pour un classement sémiologique des événements communicatifs. *Etudes de Linguistique appliquée* 83, pp. 29-61.

Bouchard R. (2001): « *Alors, donc, mais...,* » particules énonciatives » et/ou « connecteurs » ? *Syntaxe et Sémantique* 3 (*dir.* G. Ledegen et N. Rossi-Gensane), Crisco, Caen, PUC, pp. 63-73.

Buridant C. (1989): L'Approche diachronique en phraséologie: quelques aspects de l'ancien et du moyen français. *Travaux de linguistique et de philologie* XXVII, pp. 127-149.

Cadiot A., J. C. Chevalier et alii (1979): « Oui mais, non mais [...] ». Langue française 42, pp. 94-101.

Carel M. (1999) : Sémantique discursive et Sémantique logique : le cas de *mais*. *Modèles linguistiques* XX, 1, pp. 133-144.

Combettes B. (1998): Approche diachronique des tours corrélatifs du type *D'une part... d'autre part*, in: *Les Corrélats anaphoriques*, *Recherches linguistiques* 22 (*dir.* C. Schnedecker). Klincksieck, Metz, pp. 37-59.

Coste D. (1971): Sur quelques emplois de la conjonction *mais. Etudes de linguistique appliquée* 2, pp. 15-27.

Culioli A. (1990): Pour une Linguistique de l'énonciation, I. HDL, Ophrys, Paris.

Culioli A., 1998 : « Non mais, des fois ! », in : *Analyse linguistique et approches de l'oral*. Peeters, *Orbis supplementa* 10, pp. 115-121.

Damourette J. et E. Pichon (1983 [1911-1940]) : Essai de grammaire de la langue française, VI-VII. Slatkine, Genève.

- Daussaint-Doneux I. (2000): Le Fonctionnement de la conjonction *mais* dans le dialogue romanesque. *Revue de Sémantique et Pragmatique* 8 , pp. 101-119.
- Ducrot O. et alii (1980): Les Mots du discours. Minuit, Paris.
- Emirkanian L. (1979): *La Coordination en français*. Thèse de doctorat de 3° cycle, Aix-Marseille 1.
- Fall K., J. M. Léard, P. Siblot (éds.) (1996): *Polysémie et Construction du sens*. coll. 'Langue et Praxis', Montpellier, C.N.R.S. éditions.
- Fauré L. (1997) : Les Interjections à l'oral : quelles valeurs pour les vocalisations ? *Cahiers de Praxématique* 28, pp. 127-148.
- Fenoglio I. (1997): La Notion d'événement d'énonciation: le « lapsus » comme une donnée d'articulation entre discours et parole. Langage et Société 80, pp. 39-71.
- Guimier C. et alii (1997): Co-texte et Calcul du sens. PUC, Caen.
- Gülich E., T. Kotschi, 1983: Les Marqueurs de reformulation paraphrastique. *CLF* 5, pp. 305-343.
- Kleiber G. (1998): Dimensions du contexte: écrit vs oral, in: *Analyse linguistique et approches de l'oral, Orbis supplementa* 10, pp. 123-134.
- Lacheret-Dujour A., F. Beaugendre (1999): *La Prosodie du français*. C.N.R.S. éditions. Lakoff G. (1971): *If's*, *and's* and *but's* about conjunction. *Studies in linguistics and semantics*, New York, pp. 115-149.
- Landre A. E. Friemel (1998): Opérateurs et enjeux discursifs. *Langages* 132, pp. 108-123.
- Lazard G. (1999): Pour une Terminologie rigoureuse: quelques principes et propositions, in: *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* VI (*La Terminologie linguistique*), pp. 111-132.
- Léon J., F. Mazière (1996): Collocations et Dictionnaire, in: *La Locution, entre lexique, syntaxe et pragmatique*. Inalf, Klincksieck, Paris, pp. 231-254.
- Luscher J.M. (1988-19) : Signification par l'opérateur sémantique et Inférence par le connecteur pragmatique, exemple de *mais. Sigma* 12-13, pp. 233-251.
- Martel G. (1993): Les Connecteurs contre-argumentatifs. *Langues et Linguistique* 19, pp. 151-165.
- Mela A. (1998): L'Approche syntagmatique à l'épreuve de la coordination. *Linx* 39, pp. 159-184.
- Moignet G. (1981): Systématique de la langue française. Klincksieck, Paris.
- Morel M.A., L. Danon-Boileau (1998): *Grammaire de l'intonation. BFL*, Ophrys, Paris. Mosegaard Hansen M.B. (1998): *The Function of discourse particles*. Benjamin, Amsterdam.
- Noailly M. (1986): La Coordination commence à trois. *Modèles linguistiques* VIII, 2, pp. 83-94.
- Noailly M. (2000): Apposition, Coordination et Reformulation dans les suites de deux GN juxtaposés. *Langue française* 125,pp. 46-59.
- Olivier C. (1986): *Traitement pragmatique des interjections en français*. Toulouse-le-Mirail, thèse de troisième cycle.
- Paillard M. (1997): Co-texte, Collocations, Lexique, in: *Co-texte et Calcul du sens*. PUC (*dir.* L. Guimier), pp. 63-71.

Plantin C. (1978): Deux mais. Semantikos 2, pp. 89-93.

Ponchon Th. (1990): Observations sur le connecteur *mais* en français médiéval. *L'Information grammaticale* 46, pp. 47-51.

Prandi M. (1991): Figures textuelles du silence: l'exemple de la réticence, in: *Le Sens et ses Hétérogénéités*. C.N.R.S. éditions, Paris, pp. 155-174.

Rabatel A. (1999): *Mais* dans les énoncés narratifs, un embrayeur du point de vue et un organisateur textuel. *Le Français moderne* LXVII, pp. 49-60.

Richard E. (1999): « Félix est beau, mais beau! »: du dit au dire. RSP 5, pp. 75-88.

Le Grand Robert de la langue française (1985 et 1992) – Le Robert.

Rubattel C. (1991): Propriétés syntaxiques et sémantiques des connecteurs interactifs, in : *L'Articulation du discours en français contemporain* (E. Roulet, A. Auchlin, J. Moeschler, C. Rubattel et M. Schelling), Peter Lang, Berne, pp. 113-127.

Ruppli M. (1988): La Coordination en français moderne. Théorie à l'épreuve d'un corpus. Paris III, thèse de doctorat nouveau régime.

Torterat F. (2000) : *Eh*, un allomorphe de *et* ? Approche critique d'une distinction homonymique. *Cahiers de Praxématique* 34, pp. 107-131.

Torterat F. (2002a): *Approche des invariants de quelques joncteurs en français*: *pour une complémentarité notionnelle des termes de* coordination *et de* jonction. Paris IV – Sorbonne, thèse de doctorat nouveau régime.

Torterat F. (2002b): Les Notions et les Schèmes en syntaxe: un champ d'application pour les chargés de travaux dirigés. Cahiers de la FLA, Mémoires 1, Port-au-Prince (UEH).

Torterat F. (2003): La *Coordination* correspond-elle à une *jonction explicite*? Pour une relecture de la contribution de Gérald Antoine. *Le Français moderne*, à *paraître*.

Trésor de la langue française (TLF), (1971 et suivants) – Paris, C.N.R.S. éditions.

Victorri B. (1992) : Un Modèle opératoire de construction dynamique de la signification, in : *La Théorie d'Antoine Culioli*. Ophrys, Paris, pp. 185-201.

Vlemings J. (1996): Il y a un *mais*, mais il n'y en a qu'un seul. *Revue Romane* 31-1, pp. 51-64.

Voorde (van de) K. (1992): De deux à trois *Mais*: essai de vérification des approches d'Anscombre et Ducrot et de Blumenthal. *Travaux de linguistique* 24, pp. 57-80.

Résumé

Cette contribution a pour objet de suggérer une intégration plus effective et plus innovante des derniers apports méthodologiques en termes d'événements énonciatifs, ou communicatifs, dans la rédaction dictionnairique. Elle prend pour support l'entrée de la conjonction *mais* dans le *TLF* et, dans une moindre mesure, dans le *Robert*, dont elle dénonce certaines apories, voire certaines contradictions. L'article présenté ici voudrait d'abord inviter à ce qu'un réaménagement soit effectué, lequel ne conclut pas nécessairement sur le recours à des items supplémentaires consacrés à *mais*. L'ensemble, dans cet esprit, préconise une démarche d'unification et de simplification des classifiants, qui passe notamment par la reconnaissance d'une conjonction adversative dans tous les cas.